

passé, ils aboutiront à la stagnation, à la banqueroute, à la ruine de notre commerce, et cela, à courte échéance.

On a aussi parlé de l'abaissement des prix pour les consommateurs canadiens, mais je n'aborderai pas cette question parce qu'elle a été réfutée en partie, et qu'elle le sera encore par un de mes collègues qui doit prendre la parole. Je dirai seulement que je n'ai pas constaté que la préférence accordée aux marchandises anglaises en ait diminué le prix.

Je passe maintenant à un autre argument dont on ne s'est guère servi dans ce débat. Plusieurs membres du cabinet ont affirmé qu'il est impossible d'obtenir de l'Angleterre d'autre réciprocité commerciale que celle qu'ils nous ont donnée—qu'un échange de concessions mutuelles entre l'Angleterre et le Canada est tout à fait impossible.

N'oublions pas que ceux qui parlent ainsi sont dirigés par le très honorable premier ministre qui, pendant son séjour en Angleterre, a donné tout ce que nous avions à donner ; et ce n'est qu'après qu'il se fut ainsi dépouillé et qu'il eut déclaré que le Canada ne demandait rien en échange, que ses collègues viennent nous dire que les grands avantages que nous retirerions d'un commerce de préférence mutuelle avec l'Angleterre, sont impossibles.

Cette manière d'agir des honorables ministres va de pair avec leur conduite dans les autres questions commerciales. C'est un digne pendant du rôle qu'ils ont joué dans la commission mixte qui s'est réunie à Washington. Dans cette circonstance, ont-ils agi comme des hommes d'affaires ? Pas du tout. Ils ont commencé par admettre en franchise le fil de fer barbelé, le maïs, différents autres produits des Etats-Unis, et ensuite ils ont demandé des concessions aux Américains et, naturellement, ils ne les ont pas obtenues.

La résolution présentée par l'honorable chef de l'opposition a été citée plus d'une fois ; or, je demande aux ministres et à leurs partisans : Repoussez-vous cette résolution dans son entier ? Sinon, à quelle partie objectez-vous ? Nous demandons "d'encourager et de protéger d'une manière égale, et en tout temps, les intérêts ouvriers, agricoles, manufacturiers, miniers et autres branches d'industrie du Canada."

Les honorables députés de la droite ont-ils des objections à cela ? S'ils en ont, nous voulons qu'ils le disent franchement et ouvertement, car le pays veut savoir au juste ce qu'ils entendent faire.

La résolution dit encore que le temps est arrivé où "l'adoption d'une politique de commerce différentiel mutuel dans les limites de l'empire serait très avantageuse". Nos adversaires sont-ils aussi de cet avis ? Alors, ils devront voter en faveur de cette proposition. La résolution dit aussi "que l'époque actuelle est particulièrement propice". Peut-il y avoir un doute sur ce

point ? L'époque est favorable, non seulement parce qu'elle coïncide avec l'inauguration de la Confédération australienne, mais aussi parce qu'on n'a pas encore arrêté le mode de gouvernement par lequel seront régis les Etats révoltés de l'Afrique du sud. Il se fera bientôt un trafic énorme dans cette partie du monde, et il est important que le Canada s'assure une part, une bonne part de ce trafic. Sans nuire en aucune manière à son mode fiscal actuel, l'Angleterre peut nous accorder une préférence sur ses marchés, et il est de toute évidence, si l'on tient compte de la situation en Australie et dans l'Afrique du sud, que le moment est extrêmement favorable à une démarche dans ce sens.

Les honorables députés de la droite osèrent-ils soutenir qu'ils sont revenus à la politique du gouvernement Mackenzie, d'avant 1878 ? Personne, assurément, n'aura cette audace. Quand on se rappelle l'état désastreux du pays, à cette époque, on comprend qu'il serait dangereux pour les partisans du gouvernement de prétendre qu'ils sont revenus à cette politique alors que nous avions un tarif fiscal, c'est-à-dire, imposé pour les seules fins du revenu.

Durant cette période, notre commerce a subi une baisse constante et graduelle, d'année en année ; de \$216,000,000 qu'il était, il est venu à \$170,000,000, soit une diminution d'environ \$30,000,000, ou 14 pour 100, par année.

Ce qu'il nous faut à présent ce n'est pas un tarif de préférence unilatéral, mais un tarif de protection bien défini, franchement déclaré et stable, pour assurer le développement de nos industries.

Je demande la permission de citer quelques chiffres qui réfuteront cette prétention de nos adversaires que le tarif de préférence a contribué à augmenter notre commerce avec l'Angleterre. En 1897, le chiffre global de notre commerce avec l'Angleterre a été de \$106,000,000, et en 1900, de \$152,000,000, soit une augmentation de 43:21 pour 100. Voilà, me dira-t-on, un gain appréciable. J'ai choisi l'année 1897, parce que c'est celle pendant laquelle le gouvernement a fait connaître sa politique fiscale. Jusqu'à ce moment il s'était contenté de tergiverser, d'hésiter, de nommer des commissions. Je dis donc que notre commerce avec l'Angleterre a augmenté de 43 pour 100 durant cette période, mais voyons un peu si ce résultat peut supporter la comparaison avec l'extension prise par notre commerce avec le reste du monde, durant la même période.

S'il était démontré que notre commerce avec l'Angleterre a augmenté beaucoup plus rapidement qu'avec le reste du monde, ce serait un fort argument en faveur du tarif de préférence, mais la statistique nous démontre que de 1897 à 1900 notre commerce avec tous les autres pays a augmenté, non de 43 pour 100, mais de 49 pour 100. Ainsi, bien que nos échanges avec la mère patrie

M. LENNOX.